Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

Canton de Lagnieu

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du conseil syndical

Séance du 26 janvier 2021

Objet de délibération :
Contribution des 4 Communautés de communes

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 51 délégués sur 82, convoqués le 19 janvier 2021.

Pouvoirs donnés :

Dominique GABASIO donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC. Marcel CHEVÉ donne pouvoir à Gilbert BOUCHON, CCPA.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain: Mesdames GARIBIAN, RIGHETTI-GILOTTE, AGUERSIF, Messieurs BONIN, FOSSE, BONETTI, MATHY, PAIN, COUVREUR, SOUCHON.
CC de la Côtière à Montluel: Messieurs PIOT, TAILLANDIER, RAPHANEL.
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon: Messieurs VIAL JEANDEMANGE, BELLANGEON.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs VIAL, JEANDEMANGE, BELLANGEON, MARTIN-FERRER.

CC Miribel et Plateau: Monsieur DELOCHE.

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Le président rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
- communauté de communes de la Côtière à Montluel,
- communauté de communes de Miribel et du Plateau,
- communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2021 est de 143 603 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2017 (entré en vigueur le 1er janvier 2020).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant juin 2021 (comme cela est précisé à l'annexe jointe).

Le conseil syndical, Après en avoir délibéré, A l'unanimité.

APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 143 603 €.

APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

AUTORISE le président à procéder au recouvrement

Le président, Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le Affichée le

Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

71 801,50	1/2 en fonction du potentiel fiscal
71 801,50	1/2 en fonction de la population
143 603,00	Contribution totale
1,00	Contribution / habitant
143 603,00	Population totale
	CONTRIBUTIONS EN EUROS

Tableau des contributions - Exercice 2021 (chiffres issus du recensement rénové 2017 entré en vigueur au 01.01.2020 et potentiel fiscal transmis en 2020)

143 603.00	C.C. Rives Ain-Pays du Cerdon 11 971,0:	C.C. Miribel et Plateau 28 006,24	C.C. de la Côtière à Montluel 23 444,7	C.C. Plaine de l'Ain 80 180,98		COMMUNES EN EUROS	
)0 143 603	14 887	24 215	71 25 179	98 79 322	Populations	POPULATIO	
	664,9251	1 435,4648	942,5706	1 116,8371	Potentiel fiscal par habitant	POPULATIONS ET POTENTIELS FISCAUX	
156 981 258	9 898 740	34 759 780	23 732 985	88 589 752	Potentiel fiscal		
71 801,50	7 443,50	12 107,50	12 589,50	39 661,00	Fonction de la population	CONTRIBUTIONS EN EUROS	
71 801,50	4 527,57	15 898,74	10 855,21	40 519,98	Fonction du potentiel fiscal		
143 603.00	11 971,07	28 006,24	23 444,71	80 180,98	Contributions		

^{*} Sous reserves de modifications en fonction du potentiel fiscal 2021 non connu a ce jour et transmis courant juin 2021 par la Prefecture de l'Ain